

Mais pourquoi donc faire grève et manifester le 9 avril 2015 ?



Parce que les réorganisations et restructurations s'opèrent au mépris des agents.

En introduisant de nouvelles organisations des services et du travail uniquement motivées par des suppressions d'emplois, l'État introduit de plus en plus de violence au travail et cause une souffrance au travail qui peut pousser les agents à des situations extrêmes.

Dans la Fonction publique, l'employeur s'exonère trop facilement et trop souvent de ses obligations. Il est soumis au code du travail pour ce qui concerne la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels, mais il y a un fossé énorme entre les textes, les circulaires, les discours et la réalité vécue par les agents.

La CGT a signé les accords sur la santé au travail dans la Fonction publique en 2009 et sur la prévention des risques psychosociaux en 2013. Or, que constatons-nous ? Que pour faire respecter le droit du travail et les textes spécifiques dans la Fonction publique, il faudrait passer notre temps dans les tribunaux.

Les réorganisations s'opèrent sans étude d'impact ni consultation des CHSCT.

Les concertations s'arrêtent là où commencent les dépenses.

En administration centrale, le plan de prévention des risques professionnels n'existe pas et il n'y a quasiment plus de médecine de prévention.

Les agents et les organisations syndicales sont méprisés.



Parce que quand le service public recule, ce sont les clivages de la population qui augmentent. La société se délite faute de réponses aux besoins du quotidien.

Le travail dans la Fonction publique perd son sens. Il

ne correspond plus à un engagement pour la collectivité. Les dégâts humains et sociaux qui en résultent, parmi les personnels comme parmi nos concitoyens, sont traités à la légère.

Les services publics ne sont pas des marchandises que l'on vend (comme les autoroutes sous la mandature précédente, et bientôt les aéroports). Les êtres humains ne sont pas des ETP (équivalents temps plein travaillé), pas des variables d'ajustement, pas des pions qu'on manipule.

La journée nationale interprofessionnelle de mobilisation du 9 avril 2015, à laquelle appellent au MEDDE et au MLETR les syndicats CGT, FO, FSU et Solidaires concerne tous ceux et toutes celles qui travaillent, dans le secteur public comme dans le privé, mais aussi les retraités et les sans emploi.

Elle est une expression collective du monde du travail pour un meilleur partage des richesses (1% des Français les plus riches possèdent 24% de la richesse totale), l'arrêt de l'évasion fiscale organisée qui prive la France de 60 à 80 milliards d'euros par an (3% du PIB), la réorientation des politiques publiques vers plus d'égalité et de solidarité, la défense des services publics et des salaires.

Manifestation nationale le jeudi 9 avril 2015 à Paris à 13 heures place d'Italie

ÉVASION FISCALE MONDIALE



Il faudrait arrêter de dicommer

Toute la DICOM, sauf les correspondants dans les DAC, part donc 244 boulevard Saint-Germain. Elle chasse du bâtiment 4 ses anciens occupants (Service intérieur du bureau du cabinet, Conseil supérieur de la marine marchande, pôle Mer-Littoral...). Une partie de ces services sont recasés à La Défense, dont certains étaient partis pour être au plus près de leurs interlocuteurs (ministres, cabinets, élus...) et travailler mieux.

La ministre de l'écologie a besoin de la centaine d'agents de la DICOM tout près d'elle. Pas pour sa promo personnelle, bien sûr. Pour porter les politiques publiques et leurs enjeux : la COP 21, la loi sur la biodiversité...

Bon, d'accord, mais enfin... Même depuis La Défense, la DICOM les portait déjà, les enjeux. Lisons par exemple les 4 pages du n°18 de «*France Écologie Énergie*» (la lettre du ministère de l'écologie) daté du 30 mars. L'édito est signé Ségolène Royal, avec photo. Une vidéo retrace «*l'intervention de Ségolène Royal à l'issue du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi biodiversité*». Le tweet de la semaine est signé Ségolène Royal. L'actu déroulée en page 3 nous apprend que «*Ségolène Royal a visité, samedi 28 mars, le 12ème forum international de la météo et du climat*», puis que «*Ségolène Royal lance le programme des sciences participatives 65 millions d'observateurs*», et aussi que «*Ségolène Royal crée le 4 avril le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais*», soit 3 articles sur 4 et une photo en milieu de page. En dernière page, l'agenda nous annonce la conférence de presse «*Un an d'action*» par Ségolène

Royal le 2 avril.

Si ce n'est pas du portage ! On se demande comment, même boulevard Saint-Germain, la DICOM pourrait dicommer plus. On se demande pourquoi le SG ne dicomme pas autant quand il s'agit du portage à Bercy des taux de promotion et des barèmes de primes.

Boulevard Saint-Germain, nos collègues de la DICOM doivent être installés dans de bonnes conditions (ce qui est à vérifier puisque, d'une part, des travaux de mise en sécurité du bâtiment étaient nécessaires et que, d'autre part, le CHSCT malgré ses demandes n'a jamais eu communication du micro-zoning). Ils doivent aussi pouvoir continuer à travailler pour l'ensemble des services des ministères.

Nos collègues transférés à La Défense et subissant un allongement de trajet doivent percevoir la prime de restructuration.

Du côté des DREAL

Nos collègues en DREAL nous communiquent qu'en régions aussi la propagande est bien portée. On leur explique qu'il ne faut pas avoir peur du changement, que les fusions à venir au niveau régional et la perte de missions qui en découlera n'auront que peu d'incidences sur leur vie professionnelle, ou en tout cas personnelle... mais qu'il serait judicieux d'anticiper et de demander une mutation sans attendre.

Sachant que celles et ceux qui changeront de poste avant la restructuration officielle de leur service ne toucheront pas la prime de restructuration, nous constatons que le portage des priorités budgétaires de nos ministères est bien assuré.

Au Journal Officiel du 1er avril 2015

⇒ par décret en date du 1er avril 2015, le RIFSEEP est abrogé. Les primes sont désormais intégrées dans le salaire après harmonisation interministérielle par le haut ;

⇒ par arrêté en date du 1er avril 2015 portant respect de la vie personnelle, l'envoi de courriels professionnels est prohibé entre 19 heures et 8 heures, ainsi que le week end. Les messages envoyés pendant ces périodes ne seront pas acheminés ;

⇒ la circulaire SG/MEDDE/MLETR n°2015/04/01 introduit pour tout agent d'administration centrale le droit à la rémunération dans un délai raisonnable. En conséquence, les retards de versement des salaires, primes, promotions... de plus de 30 jours donneront lieu au versement d'intérêts moratoires au taux de 8,5% par référence au taux directeur de la BCE.

Comment, ce n'est pas vrai ? La DICOM à Saint-Germain non plus ? Les DREAL divisées par 2 non plus ? La suppression de 1264 emplois en 2015, non plus ? Ni le gel du point d'indice jusqu'en 2017 ? Ah tout ça, si !



Le 9 avril, mobilisons-nous pour nos missions, nos conditions de travail et nos salaires.